

Fiches « Initiatives et expériences
Régionales en faveur de la
Biodiversité »

NOTE EXPLICATIVE

1 Contexte : un besoin de partage d'initiatives et d'expériences

La préservation et la reconquête de la biodiversité sont l'affaire de tous. De multiples initiatives sont mises en œuvre tous les jours dans notre région, mais en avons-nous connaissance ? Quelles expériences en tirer ? Comment en faire bénéficier d'autres porteurs de projets et favoriser l'essaimage des bonnes pratiques pour accélérer la transition écologique ?

La Nouvelle-Aquitaine est une région très riche sur le plan de la biodiversité, notamment par la diversité des paysages et des milieux qu'elle renferme. Elle l'est aussi par le nombre d'acteurs, professionnels et particuliers, qui agissent en faveur de la biodiversité. Pour donner l'envie d'agir et favoriser les bonnes pratiques, il est nécessaire de faire connaître les nombreuses initiatives développées dans les territoires, visant à protéger, gérer, restaurer ou valoriser la biodiversité. Pour améliorer les pratiques, nous avons besoin de partager les retours d'expériences, les difficultés rencontrées et les solutions apportées.

C'est dans cet objectif que se place l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) qui souhaite ainsi valoriser les expériences régionales autant que les acteurs qui en sont à l'origine. Pour cela, l'Agence se tourne vers vous, en tant que porteurs de projets en faveur de la biodiversité, pour alimenter et faire vivre un répertoire d'initiatives et expériences régionales.

2 Objectifs des fiches

La réalisation des fiches vise plusieurs objectifs :

- valoriser des initiatives et expériences régionales en faveur de la biodiversité,
- faire connaître la diversité des acteurs qui portent de telles actions,
- encourager l'amélioration des pratiques par la reproductibilité des actions aux résultats positifs (et la non reproductibilité des échecs)
- identifier les leviers permettant de mettre en place ces initiatives (établir un réseau de partenaires, sensibiliser le public aux objectifs d'une action, etc.)

Les fiches initiatives et expériences concernent la biodiversité au sens large, c'est-à-dire « l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, êtres humains, champignons, bactéries, virus, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie » (*Ministère de la Transition écologique et solidaire*). Cela comprend donc la biodiversité sauvage comme la biodiversité domestique, la biodiversité remarquable autant que la biodiversité ordinaire.

3 Méthodologie pour la construction des fiches

L'ARB NA met à disposition un modèle de fiche à renseigner de la manière la plus complète possible. En fonction du contenu, et dans un souci d'harmonisation entre les différentes fiches du répertoire, l'ARB NA se réserve la possibilité d'un travail de réécriture conjoint avec vous. La mise en ligne ne sera réalisée qu'après votre relecture et votre validation.

Les « initiatives », au sens du répertoire, regroupent les actions et les projets (ces derniers pouvant regrouper plusieurs actions). Pour que des initiatives puissent être valorisées, le porteur de projets doit disposer d'une prise de recul et être en capacité de partager un retour d'expériences (résultat de suivi environnemental, retour d'expérience sur les succès et échecs, ...). Dans le cas d'un projet composé de plusieurs phases, il est possible de valoriser, sans attendre la fin du projet, une ou plusieurs des actions bénéficiant d'un retour d'expériences.

Les critères attendus pour la rédaction des fiches sont les suivants :

- l'initiative doit avoir été réalisée sur le territoire néo-aquitain ;
- la préservation et la reconquête de la biodiversité sont la ligne directrice de l'initiative proposée ou l'un des axes principaux de sa mise en œuvre ;

- elle se traduit par une action concrète (les événements - sorties, manifestations, salons, etc. ainsi que les programmes de recherche ne pourront pas être valorisés en tant que tels).
- le porteur de projets bénéficie d'un premier bilan/retour d'expérience à partager

D'autre part, afin de soutenir au maximum les initiatives qui manquent aujourd'hui de relais de communication à l'échelle régionale, les obligations réglementaires (ex : mesure compensatoire obligatoire) ainsi que les descriptions de missions courantes d'une structure (ex : gestion courante d'un espace protégé) ne seront pas valorisées dans le cadre du répertoire.

4 Structure des fiches

Les fiches comprennent les informations suivantes :

- Une description de l'action (contexte, objectifs, missions développées),
- Un bilan (résultats, difficultés rencontrées, solutions envisagées, perspectives),
- Un témoignage apportant des conseils,
- Les coordonnées de la (ou les) personne(s) référente(s) et de leur structure,
- Le nom des structures impliquées.

5 Qui peut participer à ce répertoire ?

Tout type de public.

Les porteurs de projet susceptibles de mettre en œuvre des actions ou des projets en faveur de la biodiversité sont très diversifiés. Nous invitons autant les acteurs professionnels (collectivités, associations, établissements publics, entreprises, etc.) que les citoyens à valoriser leurs actions.

6 Contact

Pour toute question, la mission Accompagnement des porteurs de projets est à votre disposition aux coordonnées suivantes : 05 49 49 71 17, accompagnement@arb-na.fr.

Merci pour votre contribution !